

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD350

présenté par

Mme Pascale Boyer, Mme O'Petit, M. Vignal, Mme Lenne, Mme Vanceunebrock, Mme Lardet,  
M. Huppé, M. Gaillard, Mme Brulebois, M. Simian, M. Fugit, M. Sempastous, Mme Sarles,  
Mme Bagarry et Mme Michel

-----

### ARTICLE 3

Après le mot :

« tous »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« les territoires et notamment des territoires ruraux et de montagne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mentionner, dans la présente proposition de loi, de façon explicite les territoires de montagne qui portent des problématiques bien spécifiques et qui à ce titre doivent être représentés au conseil d'administration.